

Chèque Transformation Numérique

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Le Chèque Transformation Numérique soutient les acteurs économiques qui investissent pour réaliser leur transformation numérique, avec un enjeu de développement stratégique.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

TPE, PME, ETI ou association avec activité économique disposant d'une stratégie de transformation numérique clairement définie, ayant bénéficié d'un diagnostic transformation numérique dans le cadre des programmes d'accompagnement financés par la Région (Usine du futur, TransfoNum TPE, TransfoNum PME).

— Critères d'éligibilité

La transformation numérique accompagne une transformation globale et continue qui nécessite d'agir sur 4 leviers :

- La stratégie/L'organisation : Rendre son organisation plus agile, injecter de la transversalité et du mode projet, digitaliser ses processus internes (Métier, RH, Data),
- Le client : Mettre le client final au cœur de la stratégie de développement et de la valeur de l'offre de l'entreprise et le transformer en ressource active, personnalisation,
- L'offre : passer du produit ou service à l'usage, proposer des offres de service innovantes à valeur ajoutée,
- L'organisation interne : Rendre son organisation plus agile, injecter de la transversalité et du mode projet, refondre ses dispositifs managériaux, mieux gérer ses stocks et ses flux,
- L'usage : passer du produit ou du service à l'usage, proposer des offres globales incluant produit et services,
- Les outils : Système d'Information, optimisation/exploitation des flux de données, pilotage par la donnée (outils décisionnels).

Une attention particulière sera portée aux engagements de l'entreprise en matière de RSE. Il est attendu que la transformation numérique de l'entreprise tienne compte des enjeux de sobriété et de sécurité numériques.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

La durée d'éligibilité du projet ne doit pas dépasser 24 mois entre le début et la fin du projet.

— Dépenses concernées

L'aide finance les investissements liés à la transformation numérique de l'entreprise comme notamment les

prestations externes :

- conseils,
- formation,
- prestation de service (marketing digital, AMOA, assistance et maintenance),
- investissement matériels (tablette, PC, smartphone, imprimante 3D, balance connectée, matériel lecture code barre ou autre technologie...),
- infrastructures (achat serveur, frais d'hébergement).

Quelles sont les particularités ?

Les entreprises de la filière numérique ou utilisant déjà massivement les outils numériques ne sont néanmoins pas prioritaires.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient sous forme de subvention, à hauteur maximum de 50% du montant des dépenses éligibles et jusqu'à 80% pour des projets exemplaires en matière de sobriété numérique. L'aide est plafonnée à 150 000 €.

Les frais de marketing digital sont plafonnés à 5% des dépenses éligibles.

Les projets devront présenter un coût total d'au moins 10 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les TPE de moins de 10 salariés, se reporter à [l'aide à la transformation numérique des TPE](#).

Pour les PME ou une ETI industrielles, contacter directement le service concerné : aides.eco@nouvelle-aquitaine.fr.

Les PME de plus de 10 salariés ou une ETI non-industrielles, remplir le formulaire de pré-demande joint dans la partie "Fichiers attachés" et le retourner à transfonum@nouvelle-aquitaine.fr.

Entreprise spécialiste de la transformation numérique, proposer des prestations de conseils et de services, ou des solutions techniques : S'inscrire en tant qu'expert sur [la plateforme #matransfonum](#).

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis
 - › Régime cadre exempté de notification n°SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Formulaire de pré demande](#) (30/09/2022 - 0.50 Mo)